

# GIRASOLE

energies

## AUTOCONSOMMATION Individuelle & Collective

Les 2 cas de figure  
d'AUTOCONSOMMATION

### Individuelle

Vous produisez et consommez  
directement votre électricité  
sur site.

### Collective

Vous partagez l'énergie produite  
avec vos voisins, copropriétaires  
ou entreprises locales.

### ✓ Conditions d'éligibilité

Pour garantir le succès  
de votre projet :

**Superficie  
exploitable**  
> 1000 m<sup>2</sup>

**Consommation  
d'électricité**  
relativement importante,  
notamment en journée.

# Avantages de l'autoconsommation

- ✓ **Réduisez votre facture d'électricité** grâce à une énergie produite localement.
- ✓ **Protégez-vous** contre l'augmentation du prix de l'électricité.
- ✓ **Valorisez votre patrimoine** en le rendant plus durable et performant.
- ✓ **Contribuez à la transition énergétique et améliorez votre image** auprès de vos clients, partenaires ou copropriétaires.
- ✓ **Possibilité de vente** du surplus. L'électricité non-consommée est valorisée.

## En fonction du projet :

### Individuelle :

- Optimisez vos coûts en consommant directement l'électricité produite.
- Améliorez l'efficacité énergétique de votre bâtiment.

### Collective :

- Partagez la production entre plusieurs consommateurs proches (copropriétés, zones d'activité, bâtiments communaux).
- Créez une dynamique locale autour de l'énergie renouvelable.

## Planning prévisionnel

Développement

Construction

Exploitation



1. Étude de faisabilité



3. Autorisation d'urbanisme



5. Financement du projet



7. Construction



2. Promesse de bail



4. Demande de raccordement



6. Signature du bail



8. Mise en service



9. Exploitation Maintenance

Durée de mise en oeuvre du projet : 18 à 24 mois

Durée du bail : 30 ans

**GIRASOLE**  
energies

77 Rue Marcel Dassault  
92100 Boulogne-Billancourt  
01 84 19 74 15  
contact@girasole-energies.com

Pour plus d'informations:

